

<b>Zeitschrift:</b>	Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
<b>Herausgeber:</b>	Spitex Verband Schweiz
<b>Band:</b>	- (2017)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Menacé, malmené ou ignoré
<b>Autor:</b>	Meier, Karin
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-852925">https://doi.org/10.5169/seals-852925</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Menacé, malmené ou ignoré

Dans leur quotidien professionnel, le personnel d'aide et de soins à domicile doit faire parfois face à des cas de violence domestique. Mais les coups ne sont pas la seule forme de violence: des proches profèrent parfois des menaces, ignorent les besoins de base d'hygiène ou administrent les mauvaises doses de médicaments. Le service de lutte contre la violence domestique de Berne offre des cours pour apprendre à reconnaître ces formes de violence et comment agir en conséquence.

La violence domestique peut prendre de nombreux visages, comme celui de la négligence. Photo: iStock



Lorsqu'une personne souffre de la violence d'un membre de sa famille, de son partenaire ou d'un proche, il est alors question de violence domestique. De plus, si la victime connaît un état de faiblesse ou exige certains soins, elle se trouve souvent en situation de dépendance face à son agresseur. Mais les actes de violence ne sont pas uniquement l'œuvre des proches. Parfois, c'est la personne dépendante qui s'avère violente.

Si esquisser le profil des personnes impliquées n'est pas évident, les multiples visages que peut prendre la violence domestique ne facilitent rien. Physique, psychique, financière, sociale ou sexuelle, cette violence se traduit aussi par la négligence, les coups, les menaces, les insultes ou les cris. «Tu as à nouveau trempé le lit» ou alors «Si tu ne te lèves pas de suite, c'est direct à l'EMS»: les mots aussi dissimulent aisément la violence domestique. La non-reprise de médicaments, l'entrave au service d'aide et de soins à domicile ou l'indifférence à des appels à l'aide entrent aussi dans cette catégorie comme acte de non-assistance. La violence domestique s'immisce donc dans une multitude de situations, et aussi dans les établissements médico-sociaux: on estime que près d'une personne âgée sur cinq souffrirait de ce genre de maltraitance.

## De l'aide pour les professionnels

Le 24 mars dernier, le Service de lutte contre la violence domestique de Berne (SLVD) a organisé une demi-journée de formation en s'intéressant tout particulièrement aux personnes âgées. Cet événement a proposé une aide pratique en plus de conférences afin de mettre en évidence

vers qui se tourner selon les situations: aux côtés de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), avec qui les services d'aide et de soins à domicile collaborent étroitement, l'Autorité indépendante de plainte en matière de vieillesse ou les Centres de consultation d'aide aux victimes (LAVI) offrent une aide précieuse.

Parmi les participants à ce cours se trouvait Evelyne von Werra, responsable adjointe du domaine des soins pour les services d'aide et de soins à domicile (ASD) de la région de Stockhorn: «Cet événement m'a permis d'ouvrir les yeux sur l'ampleur du spectre propre à la violence domestique. Et aussi à quel point nous y sommes confrontés: sur la centaine de clients dont nous nous occupons chaque jour, une cliente ou un client est victime, selon les statistiques, de cette forme de violence.»

#### Observer les règles de bon sens

Pour les services d'ASD de la région de Stockhorn, la violence domestique n'a rien de nouveau. Les cas suspects sont thématisés en équipe, dans les rapports journaliers ou les séances de la direction. Si un cas d'urgence se présente, les services d'ASD contactent l'AEPA. Le plus souvent, un examen plus approfondi de la situation s'impose. Pour ce faire, l'infirmière ou l'infirmier qui suspecte un cas de violence domestique laisse pour un temps sa place à un autre de ses collègues afin que ce dernier puisse jeter un regard neuf sur la situation. Un couple peut entretenir un ton de conversation agressif, facilement assimilable à de la violence domestique, alors que c'est devenu leur habitude depuis des dizaines d'années. Pour Evelyne von Werra, une chose est claire: «On ne peut presque jamais affirmer sans le moindre doute qu'il s'agisse bel et bien de violence domestique. Nous ne saisissons qu'un bref instant du quotidien de nos clientes et clients. Nous devons donc agir avec mesure en nous orientant selon les souffrances des personnes prises en charge et non pas poser un jugement sur leur façon de vivre selon nos propres valeurs.»

Néanmoins, grâce à cette formation, Evelyne von Werra et ses collègues prêtent désormais encore plus attention aux petits signes capables de démasquer rapidement les formes de violence domestique. «Un client doit soudainement se doucher tous les jours, alors que ce n'était pas le cas auparavant? Une cliente porte de plus en plus longtemps des habits sales? Un client se voit refuser l'entrée en EMS ou une cliente mange debout? Tout cela peut être un signe», explique Evelyne von Werra. Dans ces cas-là, les collaboratrices des services d'ASD se renseignent auprès de la personne concernée et ses proches sur les raisons et les motivations de ces changements. Un transfert en EMS est alors peut-être refusé à la personne âgée pour des raisons financières ou alors la cliente reste debout pour manger, car son partenaire n'a plus la force de la relever par la suite.

«Le surmenage est souvent à l'origine de la violence domestique. C'est pourquoi il faut toujours s'enquérir des ressources à disposition des proches pour soutenir la personne dépendante. Souvent, il est possible de désamorcer ainsi la situation en offrant des services qui soulagent les proches, comme des lits pour courts séjours», détaille Evelyne von Werra. Mais pour que la discussion sur ce sujet se passe sans problème, il faut bien plus qu'une simple proposition d'aide. «Le défi est d'agir à la fois avec tact tout en construisant en même temps une relation de confiance. Du tact parce que la violence domestique est un sujet tabou et de la confiance parce que la collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile dépend toujours du bon vouloir des patientes et des patients.»

Karin Meier

#### Cours et matériel informatif

red. Le service de lutte contre la violence domestique de Berne, l'Association d'aide et de soins à domicile du canton de Berne ainsi que l'Autorité indépendante de plainte en matière de vieillesse (UBA) ont publié une brochure bilingue intitulée «Violences domestiques et personnes âgées: comprendre et agir». La brochure présente notamment les cinq questions relatives au Elder Abuse Suspicion Index (voir aussi l'interview). Elle peut être téléchargée gratuitement sur [www.be.ch/big](http://www.be.ch/big).

Le 27 septembre 2017 débute une formation continue pour les détenteurs d'un bachelor dans le domaine de la santé sous forme de module portant sur la maltraitance des personnes âgées, ses différents aspects et les soins médicaux légaux. Sur sept jours, l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source et l'Unité de médecine des violences du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale au CHUV unissent leurs expertises afin de développer des compétences clés et des attitudes professionnelles face aux situations de maltraitance envers les personnes âgées. Toutes les informations liées à l'inscription sont à retrouver sur le site [www.ecolelasource.ch](http://www.ecolelasource.ch).

Le 23 janvier 2018, le service de lutte contre la violence domestique de Berne propose à nouveau une demi-journée de formation centrée sur les violences faites aux personnes âgées. L'événement se fera en allemand avec une traduction simultanée en français et coutera 50 CHF. Les réservations pour suivre cette formation sont d'ores et déjà ouvertes ([info.big@pom.be.ch](mailto:info.big@pom.be.ch)).